



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Atelier régional sur les enjeux et défis de la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

CADRE D'ANALYSE ET DE GESTION DU FONCIER (CAGF)

RAPPORT

CAGF RELATIF AU PASTORALISME ET A LA PECHE ARTISANALE AU MALI

ATELIER RÉGIONAL DU PROJET SRB, 17 & 18 JUILLET 2018, DAKAR (SÉNÉGAL)

LAMINE SAMAKÉ, FAO/IPAR

PLAN

- INTRODUCTION
- DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE
- SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

Le Mali est un pays à vocation Agro-Sylvo pastorale avec une population majoritairement rurale.

Les systèmes de production sont fonction des zones agro-climatiques, des cultures pratiquées, ainsi que des modes de gestion de l'élevage.

On distingue deux principaux systèmes : le système pastoral et le système agro-pastoral qui se subdivisent en de multiples sous systèmes.

Tous les systèmes se caractérisent par la superposition de plusieurs systèmes de production, avec une sorte de spécialisation ethnique dans la conduite de telle ou telle activité.

De ce fait, les conflits entre systèmes de productions prennent souvent le caractère de conflits ethniques dont la gestion devient assez difficile dans le contexte de pluralisme juridique, caractéristique du milieu rural.

INTRODUCTION

Le pluralisme juridique au Mali s'exprime à travers l'existence, à côté du droit et des institutions étatiques, de droits et d'institutions locales mises en place par différents groupes sociaux.

La législation foncière est, dans son ensemble, rationnelle ; mais connaît dans le même temps plusieurs limites qui affectent sérieusement son effectivité.

L'étude des systèmes fonciers ruraux révèle une grande similitude dans l'organisation socio-foncière, mais avec toutefois une grande diversité de régimes fonciers, liée aux spécificités historiques, géographiques et socio-culturelles.

Malgré la reconnaissance des droits coutumiers par le CDF et par la LFA et l'interaction entre les deux systèmes dans des procédures foncières déterminés, ils semblent évoluer en parallèle.

INTRODUCTION

Il existe par ailleurs des principes communs aux différents systèmes coutumiers, même si les règles d'accès au foncier sont variables en fonction des enjeux locaux, des spécificités socio-historiques et de l'influence du droit étatique.

Divers facteurs endogènes et exogènes font apparaître de nouveaux enjeux fonciers et les principes de la gestion coutumière ont de plus en plus de mal à s'imposer.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF), élaboré par la Banque Mondiale, est un outil de diagnostic qui permet d'évaluer le statut de la gouvernance foncière d'un pays. Le CAGF est un processus participatif qui s'appuie de manière systématique sur le savoir-faire local et sur des données existantes plutôt que sur une expertise importée.

Au Mali, l'expérimentation du CAGF s'est matérialisée avec la mise en place des groupes de réflexions entre différents acteurs du foncier et l'organisation des panels et des ateliers de validation. Concernant le panel I I un groupe d'environ dix experts a été constitué et doté de termes de références de l'étude.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les séquences de travail ci-après ont été observées :

- Echange sur les termes de références de l'étude et adoption du programme de travail ;
- Recherche documentaire et capitalisation de l'information scientifique ;
- Définition des rôles des participants au panel et détermination des lignes de responsabilité ;
- Préparation de la typologie des tenures foncières dans le pays ;
- Identification et le choix des experts pour la réalisation de l'étude ;
- Rencontres de cadrage avec les experts ;
- Mobilisation des acteurs à l'adhésion du processus ;
- Organisation et la tenue des panels ;
- Préparation de l'organisation et de la tenue des ateliers de validation des produits attendus.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

- Au terme des travaux de ce panel consacré au pastoralisme et la pêche artisanale, il apparait que les thématiques qui ont été traitées abordent des sujets pertinents qui soulèvent la place et le rôle du pastoralisme et la pêche dans la gestion du foncier.
- L'exercice qui a été soumis à ce panel a permis de comprendre les aspects multidimensionnels de l'élevage qui se traduisent par l'occupation des grandes surfaces de terre et des grands déplacements des animaux à la recherche de l'eau et des pâturages.
- Ces différents déplacements du cheptel appelés transhumance saisonnière sont source de conflits entre Agriculteurs et Eleveurs qui se terminent souvent de façons dramatique. A l'absence des règles de gestion équilibrée de l'espace les différents corps de métier de la profession Agricole s'affrontent quotidiennement occasionnant de vive tension entre acteurs.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

Exemple d'une dimension du CAGF et réponses codifiées

IGF 2, Dimension i	Évaluation
<p>La plupart des terres communautaires ou coutumières sont cartographiées et les droits sont enregistrés.</p>	<p><i>N'évaluer cette dimension que s'il existe dans la pratique des formes de tenure coutumière ou communautaire.</i></p> <p>A – Plus de 70% des terres communautaires ou coutumières ont leur périmètre délimité/borné et les droits revendiqués sont enregistrés.</p> <p>B – Entre 40% et 70% des terres communautaires ou coutumières ont leur périmètre délimité/borné et les droits revendiqués sont enregistrés.</p> <p>C – Entre 10% et 40% des terres communautaires ou coutumières ont leur périmètre délimité/borné et les droits revendiqués sont enregistrés.</p> <p>D – Moins de 10% des terres communautaires ou coutumières ont leur périmètre délimité/borné et les droits revendiqués sont enregistrés.</p>
<p>Commentaires sur l'IGF 2 (i)</p>	
<p><i>Analyse et options pour améliorer la situation :</i></p>	
<p><i>Source/fiabilité des données :</i></p>	

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

Notation

A B C D

Pastoralisme

Panel	IGF	Dim.	Les terrains (accès à la terre et garantie des droits fonciers)	A	B	C	D
	1	1	La plupart des terrains forestiers est cartographiée et les droits sont enregistrés.				X
	2	2	L'acquisition de terres génère peu de conflits et ces questions sont traitées rapidement et de manière transparente		X		
	3	3	Les restrictions relatives à la propriété et à la transférabilité des terres en zone urbaine sont d'utilité publique et elles sont appliquées.				X
	4	4	Les institutions publiques impliquées dans l'attribution des terrains interviennent de manière claire et cohérente.				X
	5	5	Les mesures d'incitation pour les investisseurs sont claires, transparentes et cohérentes.				X
	6	6	Les mécanismes de partage des bénéfices pour les investissements Agricoles (cultures vivrières, biocarburants, foresterie, élevage et les espaces protégés) sont régulièrement utilisés et appliqués en toute transparence.				X

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

Notation				A	B	C	D
Pastoralisme							
	7	7	Il y a des négociations directes et transparentes entre les détenteurs de droits et les investisseurs.			X	
	8	8	Des informations suffisantes sont exigées des investisseurs pour apprécier dans quelle mesure les projets sont souhaitables sur les terrains publics ou coutumiers	X			
	9	9	Pour les cas d'acquisition de terrains publics ou coutumiers, les investisseurs communiquent les informations requises et cette information est accessible au public.			X	
	10	10	Les dispositions contractuelles relatives à l'acquisition de terrains communautaires ou publics sont tenues par la loi de mentionner explicitement la manière dont les avantages et les risques seront partagés.		X		
	11	11	La procédure pour obtenir l'approbation d'un projet, lorsque cette procédure est requise, est relativement courte.				X
	12	12	Les exigences en matière sociale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre.			X	
	13	13	Les mesures de protection/sauvegarde en matière environnementale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre.			X	

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

Notation				A	B	C	D
Pastoralisme							
	14	14	Pour les transferts des terrains publics ou coutumiers, les institutions publiques ont des procédures en place pour identifier et sélectionner les investissements bénéfiques aux plans économique, environnemental et social et pour promouvoir leur mise en œuvre efficace.			X	
	15	15	Le respect des mesures de protection/sauvegarde pour l'investissement agricole est vérifié.			X	
	16	16	Il existe des voies possibles pour déposer une plainte si les investisseurs agricoles ne respectent pas les exigences de protection et sauvegarde.				X

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

Notation				A	B	C	D
Panel	IGF	Dim.	Pêche				
	1	1	Reconnaissance des droits essentiels pour la durabilité et équité de la pêche artisanale				X
	1	2	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans le pêche artisanale dans les zones côtières reconnus par la loi sont protégés dans la pratique				X
	1	3	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans le pêche artisanale sur le front de la mer sont reconnus par la loi				X
	1	4	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans la pêche artisanale sur le front de la mer reconnus par la loi sont protégés dans la pratique.				X
	1	5	Les droits d'accès aux zones pour la transformation et commercialisation des produits de la pêche artisanale sont reconnus par la loi et protégés dans la pratique.				X
	2	1	Conservation à long terme des ressources halieutiques.				X
	2	2	Les zones essentielles pour la conservation à long terme des ressources halieutiques sont marquées et cartographiées.				X

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

				Notation			
Panel	IGF	Dim.	Pêche	A	B	C	D
	2	3	Les zones essentielles pour la conservation à long terme des ressources halieutiques sont clairement identifiées dans la loi et protégé dans la pratique.				X
	2	4	L'accès aux pêches est règlementé pour assurer la conservation à long terme des ressources halieutiques et appliqué dans la pratique.	X			
	2	5	Droits sur les terres forestières et communautaires.			X	
	2	6	La réglementation de la pêche et la protection des zones essentielles pour la conservation a long terme est formulée et communiqué en consultation avec les autorités locales et les représentants des communautés des pêcheurs artisanales.			X	

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS

- Concernant la pêche artisanale, le Mali dispose de vaste étendu de terre et plan d'eau favorisant la pratique de l'activité.
- A la lumière des nouvelles dispositions de la loi sur la pêche beaucoup d'avancées sont enregistrées, charge aux responsables techniques et politiques de s'impliquer dans la mise en œuvre de ladite loi.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues :

Concevoir un plan de communication sur le pastoralisme, la pêche et assurer sa mise en œuvre

Procéder à la mise en œuvre de la politique foncière Agricole et de la loi sur le foncier Agricole

Concevoir un plan de formation sur le pastoralisme, la pêche et assurer sa mise en œuvre

Procéder à l'appropriation continue de l'outil CAGF

Veiller à la mise à jour de l'outil CAGF et assurer le suivi

-
- Merci pour votre attention
-